# Séance du mardi 6 novembre 2018 à 20h30 Mairie – salle du Conseil

#### PROCES-VERBAL

Présidence :

Mme Carol

**BORLOZ-NEUFFER** 

Présents:

M. Michel

BASSE DELLAMULA

Mme Cristina M. Christophe

DELLAMOL/

M. Christophe

FAVRE

Mme Lorella

GLAUS-LEMBO

M. Bastien Mme Karen GUEX GUINAND

M. Olivier Mme Marie-France JOSS MUTILLOD

Mme Fabienne M. Georges PITTELOUD RYCHNER

Mme Elisabeth
Mme Julie

STALDER UDRY

Mme Aleksandra

VEGEZZI-BOSKOV (quitte la séance à 21h37)

Mme Christine

VIZCAINO

Assistent:

M. Wolfgang M Andreas HONEGGER

Maire

M Andrea
M. Michel

BAUMGARTNER STALDER Adjoint Adjoint

Excusés:

M. Noun Jacques

s SA

SANOU

M. Joël

**SCHMULOWITZ** 

+++

#### Ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal 18 septembre 2018
- 2. Communications du Bureau du Conseil municipal
- 3. Communications de la Mairie
- 4. Taxe professionnelle communale 2019 (délibération)
- 5. Approbation du budget de fonctionnement annuel et du taux des centimes additionnels pour 2019 (délibération)
- 6. Ouverture d'un crédit destiné au versement de la contribution annuelle au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises (délibération)
- 7. Nomination des présidents et vice-présidents des locaux de vote pour 2019
- 8. Propositions de la Mairie
- 9. Propositions individuelles et questions
- 10. Divers
- 11. Huis clos (naturalisations)

+++

Mme BORLOZ, présidente, ouvre la séance à 20h35 et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes. Elle remercie également le public de sa présence.

#### 1. Approbation du procès-verbal du 18 septembre 2018

La modification suivante est demandée :

Mme GUINAND demande une modification à la page 351, point 8 « Propositions individuelles et divers » - Trafic à la route de Rennex », 4ème ligne : « ... les riverains qui souhaitent rejoindre Genthod depuis Collex-Bossy et qui doivent, en raison de l'interdiction, et désormais des travaux sur la route de Collex, dévier leur itinéraire... »

Il n'y a pas d'autre remarque sur le procès-verbal du 18 septembre 2018.

Muni de cette modification, le procès-verbal du 18 septembre 2018 est approuvé par 14 voix pour, soit à l'unanimité.

# 2. Communications du Bureau du Conseil municipal

#### Restaurant du Lacustre

La Présidente signale que le Bureau a reçu une lettre d'un notaire représentant le restaurant « Le Lacustre » concernant une promesse d'achat-vente portant sur la cession du droit de superficie. La Commune tiendra le Conseil municipal informé le moment venu.

Ce point sera abordé par M. le Maire au point 8 « Propositions de la Mairie ».

#### Réhabilitation du Nant de Crève-Cœur

La Présidente signale que le Bureau a reçu une lettre concernant la réhabilitation du Nant de Crève-Cœur. Cette lettre a été renvoyée au Canton puisqu'il s'agit d'une obligation légale.

#### Invitation à visiter l'usine TROTTET

La Présidente signale que le Bureau a reçu une invitation de M. TROTTET à visiter l'usine TROTTET. La visite sera suivie d'un apéritif. La Présidente remercie la Mairie de bien vouloir organiser cette visite.

# 3. Communications de la Mairie

#### > M. HONEGGER

#### • Construction sur la parcelle 2375 sise au 14, chemin des Limites

Pour rappel, une autorisation de construire pour une clinique privée est en force sur cette parcelle de 10'071 m², dont le propriétaire est la société anonyme Templestone.

Nous venons de recevoir une énième demande complémentaire sur ladite parcelle. Il s'agit d'un important changement. Les nouveaux plans se trouvent à l'entrée de la salle.

La date de reprise des travaux ne nous a pas été communiquée.

#### Creux de Genthod, droits de superficie

Les estimations manquantes sont en cours. Le superficiaire manquant s'est excusé de son retard ; il va faire procéder à l'estimation de son bien par un expert de son choix. Un délai très court lui a été accordé.

Trois estimations vont être traitées par le troisième expert ; la première séance aura lieu demain, mercredi 7 novembre.

#### Proiet de construction Route de Malagny 4, devis général

Les commissions déterminantes des Bâtiments et des Finances auront lieu respectivement les 19 et 20 novembre.

Les membres de la commission des Finances vont recevoir les chiffres du devis quelques jours avant la séance.

Si lesdites commissions donnent un préavis favorable, il est prévu de présenter le crédit d'investissement au prochain Conseil municipal du 4 décembre.

- M. STALDER
- Néant.

#### M. BAUMGARTNER

#### • Aménagement du Nant de Crève-Cœur

J'aimerais vous retracer un bref historique :

C'est en 2008 que le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) a été mis sur pieds pour la première fois concernant notre secteur. C'est une étude globale de la gestion des eaux pluviales selon les bassins versants. A cette époque, le Nant de Crève-Cœur débordait sur le chemin de la Fermette de plus en plus souvent par l'augmentation des constructions et des surfaces étanches notamment dans le périmètre de la Chêna mais aussi dans le secteur du chemin de la Fauvette.

La société Ecotech avait été mandatée pour une première étude pour le réaménagement du bassin de rétention existant plus quelques améliorations. Par la suite, pour l'aménagement paysager, c'est le bureau CERA qui a procédé à l'étude géologique plus poussée du secteur avec l'agrandissement du bassin de rétention, du flux de l'eau en aval du chemin, afin de diminuer l'érosion due à la différence de niveau qui était de 3 mètres environ.

Les montants du génie civil ainsi que l'aménagement paysager, y compris les frais d'étude, seront entièrement pris en charge par le Fonds intercommunal d'assainissement FIA et remboursés en 40 annuités.

# Réaménagement de la route de Lausanne : Lettre du 2 novembre 2018 de M. T. MESSAGER, Direction régionale Lac-Rhône, adressée à la Commune de Genthod

Les travaux de reprofilage pour la pose de revêtement phonoabsorbant sur la route de Lausanne (RC8), tronçon compris entre les giratoires de Collex et des Fayards, sont prévus en 2019, en coordination avec le chantier dit de « La traversée de Versoix ». Lors de ces travaux, les marquages feront l'objet d'un plan établi par l'Office cantonal des transports (OTC) et, dans ce cadre, avec l'Office cantonal du génie civil (OCGC), nous étudierons l'opportunité et la faisabilité de rajouter des places de parking pour les usagers du site du Creux-de-Genthod.

Afin de préciser vos demandes, vous serez conviés par nos services à une séance fin 2018.

# • Rondpoint des Cinq Chemins : travaux d'adaptation de la chaussée

Dès le lundi 12 novembre 2018, pour une durée de 4 semaines, vous ne pourrez plus monter du rond-point des Cinq Chemins en direction de Mâchefer en raison de travaux d'adaptation de la chaussée.

## 4. Taxe professionnelle communale 2019 (délibération)

Aucune demande de parole n'étant demandée, la Présidente donne lecture du projet de délibération.

#### Dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2019

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984; vu l'article 308C de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887; et sur proposition de la Mairie,

# LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE D'ACCEPTER

#### par 12 voix pour et 2 abstentions

De fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2019 à 100%.

# 5. Approbation du budget de fonctionnement annuel et du taux des centimes additionnels pour 2019 (délibération)

M. HONEGGER effectue une présentation sur grand écran de la version définitive du budget de fonctionnement annuel 2019.

Proposition de budget 2019: quelques éléments

	Budget 2018	Budget 2019	ECART
Fidu amortissements	Fr. 11'390	Fr. 20'857	+Fr. 9'467
Augmentation salaires de 1%			
Péréquation intercommunale	Fr. 1'316'161	Fr. 7'040'249	+ Fr. 5'724'088
Provision péréquation sur 2017*		+ Fr. 5'000'000	
Indice général de capacité financière	299.16	526.28	+ 227.12

- En relation avec les revenus exceptionnels de 2017
- Estimation dès 2020: Fr. 3'100'000 p.a.

Estimation de la production fiscale

	Budget 2018	
Impôts personnes physiques	8'873'600	8'962'436
Impôts personnes morales	531'000	534'570
Productions fiscales 2019	9'404'600	9'497'006
Taxe professionnelle non perçue	699'259	1'128'870

#### GROUPEMENTS, FONDATIONS, ASSOCIATIONS, ...

#### + Fr. 51'814.- de Fr. 1'114'348.- à Fr. 1'166'162 + 4,7%

	Budget 2018	Budget 2019
SIS POMPIERS	135'715	143′488
OFFICE ETAT CIVIL, PREGNY	27'000	23'800
FAS'E	21'305	21'890
GIAP	223'497	241'881
CIDEC	2′757	2′582
SIACG	31'950	30'513
ACG	10'000	10′100
STADE MARC-BURDET	55'000	68'750
VIGNE BLANCHE	115'000	115′354
CRECHE POP E POPPA (18 places)	450'000	470'000
CRECHE GIC	4′500	700
ORPC VALAVRAN	37'624	37′104

#### Vue d'ensemble du budget 2019



	Budget 2018	Budget 2019
Impôts	9'404'600	9'497'006
Immeubles	1'500'000	1'680'000
Autres revenus	587'316	685'226
Charges	- 11'433'650	- 11'860'811
Bénéfice	58'266	1'421

Perspectives liées au budget 2019

Hypothèses de croissance concernant les impôts des personnes physiques (PP) sur le plan cantonal :

#### →L'impôt sur le revenu

hypothèses de croissance basées sur les recommandations du groupe de perspectives économiques du printemps 2018 :

Pour 2019, +1,8% par rapport à l'évaluation de l'année 2018

#### →L'impôt sur la fortune

hypothèses de croissance retenues découlant des statistiques économiques de la BNS:

Pour 2019, +3,0% par rapport à l'évaluation de l'année 2018

#### Actions BCGE (en relation avec le budget 2019)

Le Canton, et les communes ont l'obligation constitutionnelle et légale de s'assurer qu'elles détiennent la majorité (50,1%) des voix attachées au capital de la BCGE:

Soit 3'600'720 actions sur un total de 7'200'000

#### Actions BCGE - Commune de Genthod

- 22'272 actions BCGE au porteur
  - dont
- 11'040 actions invendables (convention d'actionnaires)
  - et
- 11'232 actions à la valeur du marché

# Au bilan jusqu'au 31.12.2017:

- 11'040 actions à la valeur comptable de fr.108.67 fr. 1'199'711
- A 11'232 actions à la valeur comptable de fr. 108.67 fr. 1'220'575

#### Impact pour Genthod dès l'exercice 2018 et au-delà:

et

- 11'040 actions invendables (inchangé) fr. 108.67 fr. 1'199'711
- B 11'232 actions à la valeur du marché \* fr. 194.50 fr. 2'184'624
  - Impact sur notre compte de fonctionnement de 2018 (B-A) \*\*
     + fr. 964'049
- \* au 31.10.2018 (le cours du 31.12.2018 sera déterminant)
- \*\* à comptabiliser en réévaluations positives sur le compte 86.4400 ou selon l'évolution de la bourse en dépréciation des titres financiers sur le compte 86.3440

# M. GUEX prend la parole.

« Le sujet est délicat, je suis gêné de devoir informer le Conseil municipal que la commission des Finances a accepté ce budget sans connaître une information importante. Cette information est que les revenus de la Commune ont été majorés d'environ 3 % par rapport aux prévisions transmises par le Canton à l'Exécutif communal. Cette majoration, l'Exécutif communal peut la faire. Ce qui est regrettable, et à mon sens pas acceptable en termes de fonctionnement d'une commune, c'est qu'une information a été cachée aux membres de la commission des Finances.

La première présentation du budget montrait un excédent de charges d'environ CHF 300'000.-. Lors de la commission des Finances du 30 octobre dernier, le budget présentait un léger boni et, dans ce contexte, j'ai posé la question au Maire si les prévisions de l'impôt 2019 du Canton avaient été augmentées pour arriver à cette situation. M. le Maire a répondu que non, que les prévisions de l'impôt 2019 du Canton n'avaient pas subi de modifications. Cela m'a étonné car, en préparant le Conseil municipal avec le GIG, M. STALDER nous avait informés que M. le Maire nous présenterait un budget avec des prévisions augmentées de 3 %. J'avais donc deux informations différentes, c'est pourquoi j'ai contacté M. STALDER, qui m'a confirmé que les prévisions avaient bien été augmentées de 3 % par la Mairie pour le budget 2019.

J'ai fait part de cette information à Mme MUTILLOD, présidente de la commission des Finances, qui elle-même n'était pas au courant de cette situation. Après plusieurs échanges de courriels, nous avons obtenu confirmation que le budget communal est bien basé sur des prévisions fiscales augmentées de 3 %. Après de nombreux efforts, nous avons obtenu la preuve, en recevant le document de l'Administration fiscale cantonale, que certaines positions de revenus qui concernent les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques, les impôts sur le bénéfice ainsi que les impôts sur capital, ont fait l'objet d'une augmentation de 3 %. Cette information a été cachée aux membres de la commission des Finances et il a fallu produire de nombreux efforts pour l'obtenir. M. le Maire a donné une réponse erronée ce soir-là, il a menti aux membres de la commission des Finances.

Je suis ce soir extrêmement gêné d'approuver ce budget car il a manqué des informations pour pouvoir évaluer pleinement ce budget. J'ai de la peine à dire que je vais accepter ce budget. Pour autant, le budget n'est pas faux. Ce budget est le fruit du travail de la Mairie, d'Yvan MASSEREY et du travail des commissions. La manière dont il a été élaboré, la collaboration entre la Mairie, en l'occurrence M. Wolfgang HONEGGER, et la commission des Finances, sont à mon sens totalement inacceptables. A titre personnel, je vais m'abstenir et vous êtes évidemment libres de faire ce que vous souhaitez. »

#### Mme MUTILLOD prend la parole.

« Suite à cette commission des Finances, nous avons été désagréablement surpris. En tant que présidente de la commission des Finances et avec l'aide de M. GUEX, nous avons fait en sorte d'éclaircir ce mystère en prenant contact notamment avec M. le Maire. Le chiffre n'a pas changé mais c'est totalement regrettable que notre Maire ne nous ait pas dit ce qu'il avait fait.

En fin de compte, cela n'aurait rien changé, il avait la possibilité de le faire. Je ne sais pas pourquoi il a commis cet impair et j'ose souhaiter pour les prochaines fois que ça ne se reproduise jamais. Cela nous a mis dans une situation difficile et cela nous met encore aujourd'hui dans une situation difficile. Les chiffres sont toutefois corrects. Je vous laisse donc voter comme vous le souhaitez. »

#### M. HONEGGER prend la parole :

« Je remercie Mme MUTILLOD et M. GUEX pour leurs interventions. En effet, comme je l'ai expliqué à la commission des Finances, ma remarque était malheureuse. Il est important de savoir que les évaluations fiscales reçues du Canton sont des estimations et la Mairie n'est absolument pas obligée de les communiquer. L'Exécutif a la possibilité de majorer ou de diminuer la somme proposée par le Canton. La somme proposée par le Canton est une information que la Mairie, comme indiqué dans la LAC, n'est pas obligée de communiquer. J'admets que ma réaction lors de la commission des Finances n'était pas adéquate. »

# Mme UDRY prend la parole.

« Je suis un peu surprise d'apprendre cette information ce soir d'autant plus que l'argument de s'être fixé sur le budget tel quel de l'Etat était un argument de pression pour ne pas nous laisser changer de budget dans cette discussion. Je préfère que l'on soit transparent. Je trouve louable que l'on souhaite présenter un budget qui n'est pas déficitaire mais d'utiliser cet argument comme moyen de pression me gêne beaucoup. Je pense m'abstenir de voter ce soir et, surtout, dans un futur proche je ne voterai aucun dépassement de ce budget, »

Aucune autre demande de parole n'étant demandée, la Présidente donne lecture du projet de délibération.

# Proposition du Maire relative au budget de fonctionnement annuel 2019 et au taux des centimes additionnels

Vu le budget administratif pour l'année 2019 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements ;

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 11'860'811.- aux charges et de CHF 11'862'232.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 1'421.- ;

attendu que cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel + CHF 1'421.- et résultat extraordinaire CHF 0.- ;

attendu que l'autofinancement s'élève à CHF 1'568'811.-;

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2019 s'élève à 25 centimes ;

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 4'898'500.- aux dépenses et de CHF 0.- aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à CHF 4'898'500.- ;

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de CHF 1'568'811.-, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF 3'329'689.-;

vu le rapport de la commission des Finances du 30 octobre 2018;

conformément aux articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887 ;

et sur proposition de la Mairie;

# LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE D'ACCEPTER

#### par 9 voix pour, 0 voix contre et 5 abstentions

- D'approuver le budget de fonctionnement 2019 pour un montant de CHF 11'860'811.- aux charges et de CHF 11'862'232.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 1'421.-. Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 1'421.- et résultat extraordinaire de CHF 0.-.
- 2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2019 à 25 centimes.
- 6. Ouverture d'un crédit destiné au versement de la contribution annuelle au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises de CHF 498'500.- (délibération)

Aucune demande de parole n'étant demandée, la Présidente donne lecture du projet de délibération.

# Ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

considérant que la planification assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'aménagement des nouveaux quartiers de logements demandé à certaines communes est donc très important, voire dans certains cas difficilement soutenable, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type;

vu qu'un groupe de travail, réunissant 13 communes appelées à se développer ainsi que plusieurs départements du canton se sont réunis à plusieurs reprises afin de trouver une solution visant à répartir le financement de ces aménagements ;

vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ;

vu le but de partager l'effort exigé par la poussée actuelle du développement de Genève, chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens ;

vu le souhait ressortant du groupe de travail de créer un Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;

considérant que ce fonds (créé sous la forme d'une fondation de droit public dont, sur les 7 représentants, 5 seront désignés par l'ACG parmi les Magistrats communaux, les deux autres représentants étant ceux de la Ville de Genève et du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie) sera compétent pour les attributions des financements versés aux communes :

attendu que les attributions versées seront uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publics afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas ouverts par d'autres mécanismes de financement ;

vu que ces attributions versées seront effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la commune ; de l'autre, une attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements ;

considérant que ce fonds sera alimenté par une contribution annuelle de CHF 2 millions du canton et d'une contribution annuelle de CHF 23 millions des communes, ces dernières contributions étant réparties entre les communes en fonction de la valeur de production du centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de CHF 7 millions;

vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi entre en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

vu la recommandation d'approuver cette délibération comme telle à l'unanimité par la commission des Finances dans sa séance du 26 septembre 2016,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;

et sur proposition de la Mairie,

# LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE D'ACCEPTER

#### par 13 voix pour et 1 abstention

- 1. D'ouvrir au Maire un crédit de CHF 498'500.- pour le versement d'une contribution au Fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
- 2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun"),
- 3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2020.
- 4. D'autoriser le Maire à prélever sur un compte de la commune jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

# 7. Nomination des présidents et vice-présidents des locaux de vote pour 2019

La Présidente informe que trois votations populaires et deux élections sont prévues en 2019. Il s'agit alors de déterminer, pour chacune d'entre elles, le Président du local de vote et son suppléant, le Vice-président et son suppléant, avec une représentation de chaque fraction politique.

# Votation populaire du 10 février 2019

Présidente	STALDER Elisabeth
Suppléante de la Présidente	GLAUS-LEMBO Lorella
Vice-président	JOSS Olivier
Suppléante du Vice-président	GUINAND Karen

# Votation populaire du 19 mai 2019

Présidente	VIZCAINO Christine
Suppléante de la Présidente	BORLOZ-NEUFFER Carol
Vice-présidente	DELLAMULA Cristina
Suppléant de la Vice-présidente	RYCHNER Georges

# Election du 20 octobre (élection du Conseil National et premier tour de l'élection du Conseil des Etats)

Présidente	PITTELOUD Fabienne
Suppléante de la Présidente	UDRY Julie
Vice-président	BASSE Michel
Suppléante du Vice-président	DELLAMULA Cristina

# Election du 10 novembre (second tour de l'élection du Conseil des Etats)

Président	GUEX Bastien
Suppléant du Président	JOSS Olivier
Vice-présidente	VEGEZZI-BOSKOV Aleksandra
Suppléante de la Vice-présidente	BORLOZ-NEUFFER Carol

## Votation populaire du 24 novembre 2019

Présidente	GUINAND Karen
Suppléante de la Présidente	VIZCAINO Christine
Vice-présidente	STALDER Elisabeth
Suppléante de la Vice-présidente	VEGEZZI-BOSKOV Aleksandra

## 8. Propositions de la Mairie

## Restaurant du Lacustre

M. HONEGGER prend la parole.

« L'actuelle superficiaire du restaurant Le Lacustre, qui se trouve au bord du lac juste à la limite de la commune de Bellevue, souhaite vendre son droit de superficie, qui court encore jusqu'en 2044.

Les membres de l'Exécutif ont rencontré l'acheteur potentiel et le considèrent comme fiable. Ils demandent au Conseil municipal de renvoyer cette demande à la commission des Bâtiments pour un préavis.

Pour rappel, cette parcelle de 870 m² jouit d'une situation exceptionnelle au bord du lac avec son propre ponton et des places d'amarrages. »

M. GUEX prend la parole et demande pourquoi l'Exécutif a pensé à la commission Bâtiments pour le traitement de cette question.

M. le Maire indique qu'il s'agit d'une décision unanime de l'Exécutif en raison de l'expérience acquise lors du traitement du dossier lié aux droits de superficie du Creux-de-Genthod.

Mme PITTELOUD indique que la Mairie a un délai de 6 mois pour faire acte d'opposition ou de préemption. Il appartient au Conseil municipal de se prononcer pour une modification et un changement de superficiaire.

La Présidente soumet cette proposition au vote du Conseil municipal.

# LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE D'ACCEPTER

#### par 14 voix pour, soit à l'unanimité

le renvoi en commission des Bâtiments de ce dossier en vue de l'acceptation de la transmission du droit de superficie.

Mme VEGEZZI quitte la séance à 21h37.

# 9. Propositions individuelles et questions

# Motion présentée par le GIG : aménagements cyclables route de Lausanne / route du Saugy

M. GUEX prend la parole au nom du GIG.

Au mois de mars 2018, le Canton présentait aux habitants des communes de la rive droite, entre autres, le projet de requalification de la route de Suisse et de la route de Lausanne. La planification indiquait les études de projet pour la traversée de Bellevue en 2018.

Cet automne, le Conseil municipal a reçu la dernière version du Schéma directeur du réseau cyclable communal.

Dans ce contexte et dans le cadre de la requalification de la route Suisse sur le territoire de la Commune de Genthod, le Conseil municipal demande à l'Exécutif communal d'écrire au Conseil d'Etat afin que le Canton étudie la réalisation des aménagements pour les cycles et les piétons suivants. (Les cartes annexées localisent les aménagements.)

#### Route de Lausanne

- Nouveau passage cycles et piétons
  - a. Lieu:

Sur la route de Lausanne sortie de Bellevue direction Versoix, dans l'axe du passage inférieur sous les voies ferrées qui prolonge le chemin de la Grande-Vigne.

#### b. Modalité:

Prendre exemple sur le passage cycles et piétons à l'entrée ouest de Bellevue vis-à-vis du chemin des Mollies.

#### c. Raison:

Relier le passage inférieur et le trottoir côté lac de la route de Lausanne.

#### d. Avantages:

Permettre la traversée sécurisée de la route de Lausanne, des cyclistes sur le trajet Genève Genthod + traversée de la route de Lausanne pour les piétons utilisant le passage inférieur + valorisation de l'accès depuis le passage inférieur de part et d'autre des voies ferrées.

#### 2. Nouvelle piste cyclable bidirectionnelle

#### a. Lieu:

Côté lac de la route de Lausanne entre Bellevue et Versoix.

#### b. Modalité:

Réaliser une piste séparée de la chaussée par des aménagements paysagers.

#### c. Raison:

Permettre la circulation dans les 2 sens des cycles, par exemple pour les habitants du bord du lac ainsi que pour les touristes qui longent le lac depuis les bains de Pâquis.

#### d. Avantages

Accès facilité au Creux-de-Genthod et aux Bains du Saugy depuis Bellevue et Versoix + déplacement vélo facilité pour habitants de la route de Lausanne.

#### 3. Nouvelle bande cyclable de présélection sur la route de Lausanne

## a. Lieu:

Sortie de Bellevue, voie de circulation dans le sens Bellevue-Versoix, entrée dans le giratoire.

#### b. Modalité .

Bande de présélection dans le trafic avec « cédez le passage » pour une entrée facilitée dans le trafic avant le giratoire sur le trajet Genève → Genthod.

# c. Raison:

Faciliter l'utilisation du giratoire pour les cyclistes qui n'utilisent pas le passage piéton de l'aménagement n° 1.

#### d. Avantage:

Permettre l'entrée dans le trafic des cycles de manière plus sécurisée.

# 4. Ajouter une traversée vélos

#### a. Lieu:

Sur la route de Lausanne entre le chemin de la Finiole et le trottoir côté lac de la route.

#### b. Modalité:

Prendre exemple sur le passage cycles et piétons à l'entrée ouest de Bellevue vis-à-vis du chemin des Mollies.

#### c. Raison:

Permettre aux cycles provenant de Versoix depuis la piste cyclable bidirectionnelle (cf. point 2) de traverser la route de Lausanne pour rejoindre une bande unidirectionnelle.

#### d. Avantages:

Indiquer clairement ce passage comme une solution de traversée de la route de Lausanne pour les cycles + faciliter la traversée vélos en direction du chemin de la Finiole.

#### Route du Saugy (mesures d'accompagnement de la requalification de la route de Lausanne)

#### 5. Nouveau trottoir continu

#### a. Lieu:

Le long de la route du Saugy à l'extrémité sud du chemin de la Grande Vigne.

#### b. Modalité:

Créer un trottoir continu avec bordure abaissée ou surélévation de la chaussée avec ralentisseur sur la route du Saugy pour l'accès au chemin par les véhicules depuis la route et inversement.

## c. Raison:

Améliorer l'utilisation du trottoir par les piétons grâce à la continuité et la suppression de la différence de niveau (bordure du trottoir).

# d. Avantage:

Faciliter les déplacements pour les piétons.

#### 6. Nouveau passage cycles et piétons

#### a. Lieu:

Sur la route du Saugy entre le chemin de la Grande Vigne et le passage inférieur sous les voies ferrées, c'est-à-dire entre le nouveau trottoir (cf. point 6) côté nord et le trottoir existant côté sud de la route du Saugy.

#### b. Modalité:

Prendre exemple sur le passage cycles et piétons à l'entrée ouest de Bellevue vis-à-vis du chemin des Mollies.

#### c. Raison:

Faciliter la traversée des piétons et des cycles entre le chemin de la Grande-Vigne et le passage inférieur + connecter le chemin de la Grande-Vigne et le route du Saugy à l'aménagement indiqué au point 1 sur la route de Lausanne.

# d. Avantage:

Sécuriser la traversée des cycles et des piétons.

La Présidente fait voter l'entrée en matière de la motion « aménagements cyclables route de Lausanne / route du Saugy ».

# Le Conseil municipal accepte l'entrée en matière de la motion présentée par le GIG par 7 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions.

#### La Présidente ouvre le débat.

Il paraît prématuré pour Mme STALDER de prendre une décision ce soir sur cette motion. Un certain nombre de mesures proposées peuvent être intéressantes, cependant un certain nombre d'élus n'ont pas participé à la séance de l'aménagement de la veille. Elle relève l'importance d'en discuter de manière plus approfondie au sein de la commission de l'Aménagement du Territoire afin de pouvoir formuler une demande à la Mairie qui sera ensuite transmise au Conseil d'Etat. Au nom du PLR, elle propose le renvoi de cette motion à la commission de l'Aménagement du Territoire.

Mme PITTELOUD constate que cette motion, déposée par le GIG, demande de transmettre un projet concret au Conseil d'Etat. Ce projet propose de faciliter la circulation des cyclistes dans le secteur route de Lausanne/route du Saugy. Elle considère que la commission de l'Aménagement du Territoire n'est pas suffisamment spécialiste en matière de circulation, c'est pourquoi elle relève l'intérêt de transmettre cette motion au Conseil d'Etat afin qu'il en fasse ce que bon lui semble, à l'aide d'ingénieurs spécialistes. Le PDC va entrer en matière pour que la motion soit acceptée.

M. RYCHNER confirme que cette motion a atterri à la commission de l'Aménagement du Territoire la veille au soir et a été traitée au point « Divers », sans figurer à l'ordre du jour. Il n'y a eu aucune préparation des Conseillers municipaux sur ce point. Malgré que les Conseillers municipaux ne soient ni des professionnels ni des spécialistes, il considère qu'il leur appartient de pouvoir analyser ce projet à tête reposée. Il est contre le fait de demander à l'Exécutif d'envoyer au Conseil d'Etat un document qu'il ne connaît pas. Il propose le refus de cet envoi précipité. Il n'est pas contre le fait de mettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine commission de l'Aménagement du Territoire. Il est également possible de procéder au renvoi de cette motion à la commission du Génie Civil qui analyse souvent les routes, les trottoirs et les passages piétons. Il propose donc que ce document, qui est certainement très intéressant mais qu'il n'a pas eu le temps d'analyser, soit renvoyé soit en commission de l'Aménagement du Territoire, soit en commission du Génie Civil.

M. GUEX entend les critiques concernant les délais de transmission de ce document. Ce document est une motion du GIG et le GIG souhaite faire ces propositions. Le GIG ne souhaite pas, au vu de la manière dont les dossiers avancent durant cette législature, malheureusement - sans faire la critique de la qualité du travail des membres des différentes commissions - qu'il retourne en commission. Il y a en effet une certaine urgence à ce que le Canton entende ces demandes, par conséquent il ne souhaite pas le renvoi de cette motion en commission.

M. RYCHNER tient à préciser que ce document ne « retourne » pas en commission de l'Aménagement, étant donné que les premiers mots ont eu lieu en commission de l'Aménagement hier soir. Il n'y a pas eu d'étude, ni de débat, ni d'analyse. Par ailleurs, il considère que le GIG a fait du très bon travail, il ne met pas en doute les compétences de ses membres. Il pense néanmoins que l'Exécutif n'est pas à la disposition du GIG pour transmettre au Conseil d'Etat le matériel que le GIG a préparé depuis un certain temps. Il trouve ce document complexe, important et déjà très abouti. Il trouve dommage que le GIG ait avancé aussi loin sans communiquer et partager ce travail avec le reste des Conseillers municipaux. Il reste sur sa position.

M. GUEX entend l'observation de M. RYCHNER et indique qu'il a déjà reconnu que ce document n'avait pas été transmis assez tôt. Il reconnaît que le terme « *retourne* » en commission est mal choisi, il s'agit d'une erreur de formulation.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente fait voter l'approbation de la motion « aménagements cyclables route de Lausanne / route du Saugy » et la transmission à l'Exécutif afin qu'il se charge de demander au Conseil d'Etat d'étudier la réalisation des aménagements pour les cycles et les piétons proposés ci-dessus.

Le Conseil municipal approuve la motion « aménagements cyclables route de Lausanne / route du Saugy » par 7 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions.

#### 10. Divers

M. BASSE, qui avait indiqué à la Présidente vouloir aborder un point dans les « Divers », retire sa proposition car le sujet a été traité précédemment.

# 11. Huis clos (naturalisations)

L'ordre du jour est épuisé, et le huis clos est déclaré.

SÉANCE LEVÉE À 22H00.

La Secrétaire du Bureau Fabienne PITTELOUD La Présidente /
Carol BORLOZ-NEUFFER

La Secrétaire

Claire-Anne MAREEMOOTOO